

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires

N° : 23/38

COPIE : Correspondants de la CPS au sein des services des pêches, organisations du secteur des pêches et observateurs

RÉFÉRENCE : PRO 7/55/4/1

DATE : 28/04/2023

OBJET : **Sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 13-17 novembre 2023)**

OBJET

1. La présente annonce est une invitation à participer à la **sixième Conférence technique régionale de la Communauté du Pacifique sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA6)**, qui se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa, **du 13 au 17 novembre 2023**.
2. Le **troisième Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD3)**, axé sur les préoccupations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques et organisé à leur initiative, se tiendra également à cette occasion. Une invitation et une procédure d'inscription distinctes sont prévues pour les participants au Dialogue.
3. Par la présente :
 - les États et Territoires membres de la CPS sont invités à **désigner deux responsables techniques de haut niveau : un-e représentant-e pour les pêches côtières et un-e représentant-e pour l'aquaculture** ;
 - les autres institutions, les organisations, les entreprises et les particuliers s'intéressant aux aspects techniques des pêches côtières et de l'aquaculture en Océanie sont invités à assister à la Conférence en personne et à saisir cette occasion pour échanger avec les représentants et les spécialistes océaniques du secteur des pêches, ainsi qu'avec tous les autres participants ;
 - les membres sont invités à proposer des points à mettre à l'ordre du jour et, si possible, à soumettre leurs contributions pour le **31 août 2023** au plus tard ; et
 - les membres sont informés qu'une invitation et une procédure d'inscription distinctes sont prévues pour la participation de la société civile et des autres acteurs non étatiques au Dialogue sur la pêche communautaire (qui durera deux jours) organisé en marge de la RTMCFA6, conformément à ce qui a été décidé et approuvé à la Conférence des directeurs des pêches et à la Conférence régionale des ministres des Pêches.
4. Des fonds sont disponibles pour financer la participation de deux représentants techniques par État et Territoire insulaire océanique membre (un-e représentant-e pour les pêches côtières et un-e représentant-e pour l'aquaculture).
5. L'ensemble des participants devront avoir été désignés pour le **31 août 2023** au plus tard.

Pacific Community (SPC) Headquarters: Noumea, New Caledonia. Regional offices: Suva, Fiji, and Pohnpei, Federated States of Micronesia.
For contact details – Website: www.spc.int Email: spc@spc.int

6. S'agissant des représentants dont la participation est financée par la CPS :
- les noms et coordonnées des participants désignés devront être **communiqués au plus tard pour le 31 août 2023**, afin que leurs billets d'avion puissent être réservés pour le **30 septembre 2023** ;
 - une copie de la page de leur passeport comportant leur photo devra être fournie au moment de l'inscription ; et
 - aucun changement ne sera accepté pour ce qui est des représentants désignés ou des voyages moins d'un mois avant la tenue de la Conférence (après le **13 octobre 2023**).

OBJET DE LA CONFÉRENCE

7. La sixième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA6) sera l'occasion d'examiner certains des grands enjeux techniques propres aux pêches côtières et à l'aquaculture, et de proposer des solutions qui permettront de fonder davantage la gestion des ressources sur des données factuelles, de promouvoir l'équité dans l'accès à ces ressources, et de faire progresser le développement durable de l'aquaculture et la création de moyens de subsistance pour les populations côtières de la région.
8. Cette conférence permettra d'examiner des priorités précises, avec la contribution des États et Territoires membres de la CPS. Lors de la RTMCFA6, les membres présenteront à nouveau leurs priorités et leurs besoins en plénière, ainsi que les progrès accomplis au regard des mesures approuvées précédemment.
9. Les travaux de la RTMCFA6 s'appuieront par ailleurs sur plusieurs stratégies et cadres régionaux océaniques, dont : la Nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : la Stratégie de Nouméa ; le document intitulé « *Future of Fisheries: Regional Roadmap for Sustainable Fisheries* » ; le Cadre régional sur la biosécurité aquatique ; et le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique. La RTMCFA6 contribuera également à fournir, par l'intermédiaire du Rapport de situation sur les pêches côtières, des informations essentielles, qui permettront de rendre compte des enjeux actuels aux ministres et dirigeants.
10. Les participants à la RTMCFA6 feront état de leurs discussions à la seizième Conférence des directeurs des pêches, qui se tiendra en avril 2024. Les conclusions du troisième Dialogue sur la pêche communautaire seront également présentées à cette occasion.

APERÇU DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

11. La RTMCFA6 se tiendra en présentiel. Des participants pourront assister aux séances plénières en ligne sur Zoom, mais ils ne pourront pas interagir avec les participants présents en salle.
12. On voudra bien trouver ci-après un aperçu de l'ordre du jour de la RTMCFA6 et du CBF3. Ces ordres du jour seront étoffés et affinés au cours des [quatre] prochains mois, sur la base des contributions des membres.

Première journée (13 novembre) : Séance d'ouverture
 Point sur les progrès accomplis au regard des conclusions et mesures approuvées lors de la RTMCFA5
 Exposés des membres (pêches côtières et aquaculture)
 Accès aux informations et connaissances disponibles sur le site Web de la Division FAME de la CPS

Deuxième journée (14 novembre) : Séances parallèles :
 Séance technique sur l'aquaculture
 Dialogue sur la pêche communautaire (première journée)

Troisième journée (15 novembre) : Dialogue sur la pêche communautaire (deuxième journée)

Quatrième journée (16 novembre) : Séance technique sur les pêches côtières

Cinquième journée (17 novembre) : Compte rendu des conclusions du Dialogue sur la pêche communautaire et des recommandations aux participants à la RTMCFA6
 Séance technique transversale
 Examen du projet de relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA6
 Adoption de recommandations précises en vue de la seizième Conférence des directeurs des pêches
 Adoption du Relevé de conclusions et de mesures de la RTMCFA6 (ainsi que du Relevé de conclusions du Cbfd3)

13. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS (<https://fame1.spc.int/fr/meetings>) d'ici au **23 octobre 2023**.
14. Comme pour les RTMCFA précédentes, les membres seront invités à préparer un exposé synthétique sur leurs principaux problèmes, enjeux et besoins prioritaires dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture. La CPS diffusera un modèle de présentation en **septembre**.
15. Les organisations ou observateurs souhaitant soulever une question d'intérêt régional en lien avec la pêche ou l'aquaculture devront soumettre leur proposition pour examen à la CPS d'ici au **31 août 2023**. Les autres éléments d'information devront être communiqués sous la forme d'une déclaration écrite ou d'une brève vidéo à publier en ligne.
16. Les documents préparés pour la réunion seront disponibles sur le site Web de la CPS (<https://fame1.spc.int/fr/meetings>) d'ici au **23 octobre 2023**.

LANGUES

17. En tant que réunions sectorielles officielles de la CPS, la RTMCFA6 et le Cbfd3 se dérouleront en anglais et en français ; des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

INSCRIPTIONS ET VOYAGES

18. Afin de faciliter la préparation de la réunion, nous invitons les membres et partenaires de la CPS à suivre la procédure suivante en deux étapes :
 - envoyer les informations relatives à leurs représentants (nom complet, fonction, organisation et courriel) au secrétariat de la réunion assuré par la Division FAME de la CPS d'ici au **31 août 2023**, à l'adresse fame_meetings@spc.int ; et
 - inscrire les participants qui assisteront aux débats en ligne à l'aide du lien d'inscription à la réunion Zoom. Nous saurions gré à tous les participants de s'inscrire au moins une semaine

avant la réunion. Nous communiquerons le lien d'inscription à la réunion Zoom une fois que nous aurons reçu les informations relatives aux participants désignés.

19. Des instructions particulières seront envoyées aux représentants dont le voyage sera organisé par la CPS, l'objectif étant que **l'ensemble des informations nécessaires pour organiser ces voyages soient communiquées à la CPS avant le 30 septembre 2023. Aucun voyage ne sera organisé après cette date.**

COMPTE RENDU

20. Le compte rendu officiel de la réunion, communément appelé « Relevé de conclusions et de mesures », se présentera sous la forme d'une liste de décisions, conclusions et recommandations telles qu'énoncées par la présidence, puis adoptées par consensus. Il comprendra également les conclusions du Dialogue sur la pêche communautaire. Une partie distincte du Relevé de conclusions et de mesures renfermera un nombre limité de conclusions spécifiques hautement prioritaires, qui devront être soumises pour examen aux participants à la seizième Conférence des directeurs des pêches (avril 2024).

ASSURANCE

21. Tous les voyageurs entrant en Nouvelle-Calédonie doivent, généralement au moment de leur enregistrement, fournir la preuve qu'ils ont souscrit une assurance voyage.
22. La Communauté du Pacifique n'assure les participants ni pendant la durée des réunions, ni pendant les voyages entre leur domicile et le lieu des réunions, ni pendant la participation aux réunions virtuelles. Elle décline toute responsabilité financière en cas de perte, de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leur participation.

PERSONNES À CONTACTER

23. Les personnes à contacter dans le cadre de la Conférence sont les suivantes :
- Pour la désignation des représentants : Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS (nevilles@spc.int, avec copie à fame_meetings@spc.int).
 - Points de l'ordre du jour, documents et autres requêtes : Andrew Smith, Directeur adjoint (pêches côtières et aquaculture) de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (andrews@spc.int, avec copie à fame_meetings@spc.int).
 - Questions administratives : Sonia Schutz-Russell, Chargée de la planification des programmes (soniasr@spc.int, avec copie à fame_meetings@spc.int).



Paula Vivili

Directeur général adjoint – Sciences et capacités